

PRIX DE LA VILLE LUDIQUE 2006 : LES LAUREATS

La cérémonie de remise des Prix de la Ville Ludique 2006, organisée sous le patronage de Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, s'est déroulée le 22 Novembre sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Les lauréats de ce concours, organisé par la fifas (Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs) et les revues «La Gazette des Communes » et «Le Courrier des Maires », publications du Groupe Moniteur, ont démontré et illustré de façon particulièrement brillante leur volonté de développer et de gérer de façon durable les espaces ludiques de leurs communes en veillant à :

- L'adéquation de l'offre à leur population enfantine,
- La diversité et la complémentarité des fonctions ludiques, des équipements et des lieux d'implantation,
- L'adaptation aux spécificités de leur collectivité,
- La convivialité des espaces et la concertation avec les publics concernés.

27 collectivités ont participé à l'édition 2006 de ce concours :

BRIEY (MEURTHE ET MOSELLE), BOUILLARGUES (GARD), BRON (RHONE), CAEN (CALVADOS), CHOLET (MAINE ET LOIRE), DUNKERQUE (NORD), EAUBONNE (VAL D'OISE), ELANCOURT (YVELINES), FECAMP (SEINE MARITIME), GENEVE (SUISSE), HOUILLES (YVELINES), GONFREVILLE L'ORCHER (SEINE MARITIME), GUEUGNON (SAONE ET LOIRE), ISSY LES MOULINEAUX (HAUTS DE SEINE), LANGUEUX (COTES D'ARMOR), MIRAMAS EN PROVENCE (BOUCHES DU RHONE), PALAVAS LES FLOTS (HERAULT), PERPIGNAN (PYRÉNÉES ORIENTALES), PUTEAUX (HAUTS DE SEINE), REIMS (MARNE), ROYAN (CHARENTE MARITIME), SAINT AMAND LES EAUX (NORD), SAINT ESTEVE (PYRÉNÉES ORIENTALES), SAINT GRATIEN (VAL D'OISE), SAINT PERE EN RETZ (LOIRE ATLANTIQUE), TOULOUSE (HAUTE GARONNE), VINCENNES (VAL DE MARNE)

Les organisateurs ont constaté avec plaisir que, dès sa deuxième édition, les Prix de la Ville Ludique ont séduit au delà de nos frontières, avec la participation de la Ville de Genève.

Eric BURIE, Rédacteur en Chef du magazine Paysages Actualités et Président du jury, a souligné la grande qualité des dossiers de candidatures, révélatrice de l'attention croissante portée par les communes à la qualité de leurs aménagements ludiques, ceux-ci étant de mieux en mieux intégrés à la réflexion sur les politiques locales de l'enfance, de l'éducation et du développement urbain.

Le jury des prix de la Ville Ludique 2006 était composé de : **M. Eric BURIE**, Rédacteur en Chef, Paysages Actualités - **Mme Audrey DELACROIX**, Conseillère Technique Jeunesse, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - **M. Alain JOUVE**, Rédacteur en Chef, La Lettre de l'Economie du Sport - **Mme Martine KIS**, Rédactrice en Chef Adjointe, Courrier des Maires - **Mme Claudine FARRUGIA TAYAR**, Chef de service, Gazette des Communes - **M. Yves TOUCHARD**, Chargé de Mission, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - **Mme Catherine TRACHTENBERG**, Déléguée Générale, fifas.

Dans la catégorie des communes de moins de 10.000 habitants :

Le prix a été décerné à la commune de **LANGUEUX (Cotes d'ARMOR)**. Cette commune de 6.676 habitants a mis en place un plan de développement pluriannuel des aires de jeux qui a déjà abouti à l'équipement de toutes les écoles maternelles et primaires, ainsi qu'à l'installation ou au développement d'aires de jeux réparties sur tout le territoire communal et répondant aux besoins de toutes les tranches d'âge. Le jury a été particulièrement sensible à la recherche systématique d'intégration des équipements à l'environnement paysager et architectural, ainsi qu'aux moyens mis en œuvre pour faire connaître et utiliser les espaces ludiques (signalétique, information communale...)



Site de Boutdeville – transparence et cordages couleur brique pour s'harmoniser avec la couleur dominante des bâtiments environnants



Rue des Prés - De vrais équipements publics...
Une vraie signalisation



Du square à l'école primaire, jeux et sport pour petits et plus grands

Les deux autres finalistes dans cette catégorie étaient :

- La commune de **BRIEY** (Meurthe et Moselle), particulièrement remarquable par la large concertation organisée autour des aménagements ludiques et par leur intégration dans une réflexion globale sur la politique de l'enfance et la dynamique de la commune,
- La commune de **GUEUGNON** (Saône et Loire) qui, dans un contexte de mutation démographique et socio-économique, porte une attention particulière à l'adaptation des espaces ludiques et sportifs à l'évolution de sa population.

Dans la catégorie des communes de 10.000 à 50.000 habitants :

Le prix a été décerné à la commune de **BRON** (Rhône). Avec une population de 39.000 habitants, dont 20 % d'enfants de moins de 14 ans et une forte proportion de logements sociaux (plus de 30 %) cette ville de la périphérie lyonnaise mise sur l'aménagement urbain et le développement durable pour renforcer la cohésion et la mixité sociale, créer une ville à échelle humaine, renforcer son « capital vert » et répondre aux besoins de ses habitants. L'aménagement d'aires de jeux, partie intégrante de ce projet de développement urbain, s'inscrit également dans une politique de l'enfance particulièrement active. S'appuyant sur une analyse fine de la population enfantine, elle fait également une large part à la concertation avec les habitants et associe les enfants à la création des espaces qui seront les leurs. Membre du réseau UNICEF des Villes Amies des Enfants, elle ne les oublie pas dans sa communication et édite pour eux un « plan ludique des activités de plein air à BRON ».



Des tout-petits aux ados...



Un aménagement paysager...

auquel ils ont participé !

Les deux autres finalistes dans la catégorie des communes de 10.000 à 50.000 habitants étaient :

- **GONFREVILLE L'ORCHER** (Seine Maritime), qui a été particulièrement remarquée pour la cohérence de ses choix d'aménagement d'espaces ludiques avec sa politique éducative, ainsi que pour l'importance accordée à la concertation avec la population.
- **VINCENNES** (Val de Marne) qui déploie une créativité remarquable pour développer des équipements ludiques sur un espace foncier restreint, avec des projets très innovants en matière d'aménagement et une attention particulière apportée au respect de l'environnement.

Dans la catégorie des communes de plus de 50.000 habitants :

Le prix a été décerné à la ville de **CHOLET** (Maine et Loire, 56.320 habitants), autre « Ville Amie des Enfants ». Sa politique en matière d'équipements ludiques se distingue d'une part par la volonté de développer des aires de proximité, en procédant elle-même à des aménagements dans les espaces verts, écoles et crèches, mais également en demandant aux promoteurs immobiliers d'en prévoir dans chaque lotissement. Ainsi, 60 % du territoire de la ville dispose actuellement d'une aire de jeux dans un rayon de 300 m. Diversité, créativité et intégration à l'environnement sont également au centre de sa politique d'aménagement, avec la création d'aires de jeux thématiques liées à l'histoire d'un lieu ou à un texte littéraire. A noter également, la participation exceptionnelle des enfants, associés à définition de la thématique ou à la création des dessins sur certaines aires, participant à l'aménagement paysager sur d'autres, utilisant ailleurs l'aire de jeu comme décor d'un spectacle théâtral...



77 variétés de roses et jeux à thème pour redonner vie à la Place des Rosiers



Dunes couvertes de graminées et jeux habillés en cabines de plage pour le quartier Bretagne



Parc de Moine : une aire de jeux dédiée à la rivière toute proche et peuplée d'animaux réalisés à partir des dessins d'enfants de CM2

Les deux autres finalistes dans la catégorie des villes de plus de 50.000 habitants :

CAEN (Calvados), a particulièrement retenu l'attention par la grande diversité de ses aménagements et par sa volonté d'offrir des possibilités de jeux aux enfants souffrant de handicaps, sans se limiter au handicap moteur.

ISSY LES MOULINEAUX (Hauts de Seine), remarquée pour la qualité de sa réflexion sur les besoins et les attentes de l'enfant, ainsi que pour son travail sur le handicap, en collaboration avec des associations et écoles spécialisées.

Prix Spécial du Jury

Il a été décerné à la ville de **GENEVE** (SUISSE), ville pionnière en matière de réflexion sur la fonction sociale des aires de jeux dans la cité et leur intégration à l'environnement naturel et urbain. Sa démarche se distingue par un niveau exceptionnel de consultation et de concertation préalablement à tout projet d'aménagement ou de ré-aménagement d'une aire de jeux, par la pluridisciplinarité des équipes intervenant sur le projet et par la collaboration systématique avec des artistes et artisans locaux. Cette politique, engagée depuis plus de deux décennies, se traduit aujourd'hui par un parc important, original et très diversifié, que la ville s'attache à faire connaître et à mettre en valeur dans sa communication (brochures, site Internet). C'est à nouveau en concertation avec tous les acteurs concernés qu'elle a entrepris d'adapter ce patrimoine à l'évolution des besoins et aux nouvelles contraintes techniques tout en préservant la richesse et l'originalité. Par les rencontres et colloques qu'elle organise régulièrement, Genève contribue également à une réflexion globale sur la place de l'enfant dans la ville et la prise en compte du jeu dans les débats sur le partage de l'espace public.



Ecole des Crêts-de-Champel : un aménagement conçu en fonction du site



Le Géant de l'Ecole Hugo de Senger



Ecole Chemin des Vignes : jeu conçu avec des enfants malvoyants et adapté à leur handicap

22 novembre 2006

Contacts presse :

fifas - Catherine TRACHTENBERG
Tél : 01.47.31.56.23
www.fifas.com
catherine.trachtenberg@fifas.com

Groupe Moniteur - Nadia ZIMMER
Tél : 01.40.13.36.16
nadia.zimmer@groupemoniteur.fr